

3.946 mineurs accusés en 2014

Ces jeunes sont le plus souvent des garçons âgés entre 14 et 18 ans accusés de vols ou de coups et blessures

● Du 1er janvier au 31 décembre 2014, pas moins de 3.946 dossiers concernant des mineurs qui auraient commis un fait qualifié d'infraction sont entrés au parquet jeunesse de Charleroi, selon les statistiques annuelles enregistrées par le Ministère public. Autant de « gamins » qui ont été accusés de vols, de dégradations, de coups et blessures et parfois même de meurtre. Mais contrairement à la croyance générale, il y en a de moins en moins chaque année.

Depuis plusieurs années, on constate une diminution dans le nombre de dossiers qui entrent au parquet jeunesse de Charleroi concernant les faits qualifiés d'infraction. En 2014, on compte 3.946 dossiers. En 2013, on était à 4.137 et en 2012 à 4.770. Des mineurs d'âge de moins en moins délicieux donc ? « La délinquance juvénile n'est pas si importante qu'on le dit », nous confirme

Vincent Fiasse, Premier substitut et responsable du parquet jeunesse de Charleroi. « Mais ce n'est pas non plus symptomatique. C'est une baisse très peu

marquée et on tourne toujours autour de la même moyenne ». Souvent, ces jeunes sont d'ailleurs accusés de faits plus « légers » la plupart du temps, précise-t-il. Et il est à noter éga-

lement que parmi tous ces dossiers, beaucoup sont finalement classés sans suite.

Mais détaillons justement ces faits.

DES VOLS AUX COUPS ET BLESSURES

Les plus nombreux sont les vols et extorsions avec 1.151 faits signalés. « En général, ce sont des vols simples comme le vol à l'étalage. Mais parfois, ce sont des vols avec violence. Là, c'est dans le cas des arrachages de chaînes en or ou de sac à main en rue », détaille Vincent Fiasse.

Et puis, il y a aussi les coups et blessures avec 829 dossiers.

« On parle dans ces cas-là des bagarres dans les cours de récréations, quand les jeunes se disputent et que ça finit avec les mains. Et puis il y a aussi toutes les histoires de harcèlements à l'école. Lorsque les mineurs postent des photos de leur camarade dénudée sur internet, etc », explique-t-il.

On notera aussi les 508 dossiers de trouble à l'ordre public et sécurité publique et les 148 dossiers pour viol et attentat à la pudeur.

DES GARÇONS EN MAJORITÉ

Et puis, autre constat marquant et très net : les mineurs accusés de fait qualifiés d'infraction sont pour la toute grosse majorité des garçons. Il y a en effet 2.986 dossiers qui concernent les garçons contre seulement 886 pour les filles. ■

A.W.

TYPE DE PRÉVENTION	DOSSIERS OUVERTS
Vol et extorsion	1.151
Destruction, dégradation, incendie	283
Assassinat, meurtre et homicide involontaire	8
Coups et blessures	829
Viol et attentat à la pudeur	148
Troubles à l'ordre public et sécurité publique	508
Stupéfiants et dopage	294
TOTAL DES DOSSIERS	3.946

AGE	DOSSIERS OUVERTS
- 6 ans	17
De 6 à 12 ans	163
De 12 à 14 ans	454
De 14 à 16 ans	1.313
De 16 à 18 ans	1.915
A partir de 18 ans	22
Âge inconnu	62
TOTAL	3.946

DOSSIERS GRAVES

8 affaires de meurtre/assassinat

En 2014, 8 dossiers pour assassinat, meurtre ou homicide involontaire se sont retrouvés au parquet jeunesse. « Mais la plupart ont probablement été qualifiés de 'tentative' », précise Vincent Fiasse, le responsable du parquet. Il se souvient toutefois de deux dossiers particuliers.

Affaire n°1

Raphaël, 38 ans avait été poignardé à mort par Sarah, 17 ans. C'était le 30 octobre 2014, la Cité Heureuse de Châtelet avait été le théâtre d'un drame. Sarah, 17 ans, avait poignardé à mort Raphaël Pieltain, l'ex-compagnon de sa tante. Un geste fatal survenu au

cœur d'une violente dispute: le père de l'ado et la victime avaient un différend financier.

L'adolescente originaire d'Aiseau-Presles était venue rendre visite à Magalie, sa tante quand elle est tombée sur Raphaël. Une rencontre qui a tourné au vinaigre. L'adolescente était déjà connue de la justice, pour notamment des affaires de stups.

Affaire n°2

René, un SDF, avait été tabassé pour une tablette, par une mineur notamment

C'est une scène d'une violence démesurée et sordide qui s'était déroulée dans un squat de la rue du Grand Central à Charleroi en novembre 2014. Un couple de SDF, René, et sa compagne, s'étaient paisiblement installés pour la nuit quand un autre couple de jeunes SDF (dont Madison, 17 ans) a débarqué, en compagnie d'un jeune homme de 25 ans.

Vers 22h45, les nouveaux venus ont subitement agressé les premiers arrivés, histoire de les dé-

posséder de leurs maigres effets. Madison, la jeune marginale de 17 ans, tient la compagne de René en respect en la menaçant. Les deux hommes, eux, s'attaquent à René: le malheureux est tabassé quasiment à mort, jeté dans la cage d'escalier et finalement abandonné au bas des marches durant de nombreuses heures. Ce n'est finalement que mardi vers 10 heures du matin que la compagne de René, après avoir dormi dans un abri de nuit, a trouvé le courage d'évoquer la scène et de demander du secours pour son compagnon. Le malheureux était dans un état grave. Les agresseurs ont été rapidement identifiés et

interpellés.

Les deux gaillards avaient été inculpés de tentative de meurtre par le juge d'instruction mais aussi de vol avec violence et ils ont été placés sous mandat d'arrêt. Quant à la jeune Madison, qui n'était pas une inconnue de la justice pour mineurs, elle a été présentée au juge de la jeunesse. ■

A.W.

LES TOUT-PETITS**Des plaintes contre les enfants de moins de 6 ans**

La majorité des jeunes qui sont sous un chef d'accusation ont entre 14 et 18 ans. Ils sont 2.200 en 2014. « C'est l'adolescence, c'est une période pendant laquelle les jeunes sont plus difficiles à cadrer », explique le substitut. Mais ce qui est notable, c'est que 17 dossiers ont été ouverts en 2014 à l'encontre de jeunes qui n'avaient pas... 6 ans ! « Oui, c'est assez particulier et peu fréquent. Mais dans

ces cas-là, ce sont des plaintes qui sont déposées suite par exemple à un accident de roulage. L'enfant a déboulé avec son vélo ou en courant et a provoqué un accident. Mais les enfants ne sont jamais poursuivis. Il y a juste une responsabilité civile des parents », raconte Vincent Fiasse. Et puis, il y a l'autre cas, encore plus particulier : « ce sont les enfants qui en maternelle découvrent un peu leur corps et jouent entre fille et garçon ».

Parfois, les parents sont scandalisés et pensent directement à porter plainte. Ils le font un peu sans réfléchir... Sans penser que personne ne poursuit jamais des enfants de moins de 6 ans ! », explique le substitut. « C'est une des raisons pour laquelle la justice est engorgée. Les gens ne réfléchissent pas assez à la nécessité ou non de porter plainte avant de le faire ! ». ■

A.W.

1.939 AVAIENT MOINS DE SIX ANS**6.774 mineurs en danger signalés**

Sur l'année 2014, ce sont 6.774 dossiers concernant des mineurs en danger qui sont entrés au parquet jeunesse de Charleroi. 1.939 d'entre eux avaient moins de 6 ans. 1.694 entre 6 et 12 ans. 772 entre 12 et 14 ans. 2.245 autres avaient entre 14 et 18 ans.

Ils sont donc finalement beaucoup plus que les mineurs ayant été accusés de faits qualifiés d'infraction...

Mais dans les faits, quand est-ce qu'un enfant ou adolescent est en situation dangereuse ?

« Toutes sortes de situations sont possibles », commence Vincent Fiasse, responsable du parquet jeunesse.

« Il y a des jeunes maltraités. Il y a aussi les agressions sexuelles... », évoque-t-il.

« Et puis, il y a les situations qui nous occupent le plus souvent ici, des jeunes qui sont victimes de la paupérisation de la région. Avec des parents dont le niveau culturel et intellectuel est insuffisant pour leur permettre d'élever leurs enfants. Certains ne sont pas emmenés à l'école, ne

sont pas scolarisés. D'autres vivent dans de véritables dépotoirs. D'autres encore ne reçoivent pas les soins médicaux...

C'est une forme de maltraitance sur leur enfant », prévient-il. « Parfois aussi, les parents sont toxiques ».

Et dans ce cas-ci, la proportion de garçons et de filles touchés est la même.

« Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez de places pour les sortir de là. Tout est complet », déplore Vincent Fiasse. ■

A.W.